

**Antoine Dumont, doctorant, laboratoire MIGRINTER (UMR 6588), Université de Poitiers.**

## **« Quel mouvement associatif pour les immigrés marocains en France ? »**

### **Introduction**

Cette intervention est basée sur des exemples et une dizaine d'entretiens tirés de mon enquête de terrain, ainsi que sur la rare littérature existante sur le sujet. Cet exposé pourrait être le début d'un bilan de la vie associative des Marocains en France, l'occasion d'en dégager les spécificités, de pointer des différences avec les associations de migrants d'autres nationalités. Cependant, il souligne plus de problèmes théoriques qu'il ne présente de résultats empiriques, car mon enquête est loin d'être achevée. Je commencerai par définir les associations concernées. Puis je présenterai les deux hypothèses de mon travail : la première porte sur les référents de l'action associative et la seconde sur l'existence d'un mouvement associatif des immigrés marocains en France.

### **Qu'entend-t-on lorsque l'on parle d'associations d'immigrés marocains en France ?**

Dans mon travail de thèse, cette définition est restreinte : est qualifiée de marocaine une association dont les fondateurs sont en majorité des Marocains, ayant émigré, et qui comporte une majorité d'adhérents d'origine marocaine. Au-delà de ce critère de nationalité, il y a celui qui concerne les territoires et les actions de l'association. Ces deux derniers éléments doivent avoir un rapport, même indirect, avec le Maroc : de l'enseignement de l'arabe à l'envoi de médicaments en passant par les démarches auprès des consulats ou la célébration de fêtes marocaines.

Cette définition réunit donc un critère de nationalité et un critère de nationité, c'est-à-dire de « marocanité », les deux termes n'étant pas synonymes. La nationalité marocaine, catégorie juridique, est un attribut de l'individu, tandis que la « marocanité » est attachée au collectif, elle est l'expression d'un sentiment d'appartenance. Autrement dit, la nationalité est innée (naissance), acquise ou accordée (naturalisation), tandis que la marocanité est construite par le groupe.<sup>1</sup> Ce terme écarte une vision fixiste des choses, qui prendrait la nationalité des membres d'une association pour seule variable de leur engagement. La question se pose alors de savoir si la marocanité est synonyme d'ethnicité marocaine. J'ai tranché, provisoirement, en rattachant la marocanité au travail de reconstruction identitaire opéré par le groupe, ici à travers la forme associative, alors que l'ethnicité est à la fois collective et individuelle.

Mes recherches consistent donc, non à étudier la vie associative des immigrés marocains, mais à analyser leur participation associative au sein de groupements se réclamant d'une marocanité. L'association étant définie juridiquement par l'adhésion volontaire et l'existence de buts communs (article 1<sup>er</sup> de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901), n'y a-t-il pas là une contradiction, entre la volonté individuelle et l'origine nationale ? Entre la liberté de choisir et la fixité des origines ?

Cette contradiction<sup>2</sup> dans l'association, entre dimensions contractuelle et communautaire, ou entre appartenances primaires et secondaires, est bien connue dans la sociologie associative. Elle a longtemps servi de justification à l'interdiction des associations au XIX<sup>ème</sup> siècle, puis à

celle des associations d'étrangers entre 1939 et 1981. Depuis le 9 octobre 1981, nous pouvons dire que cette contradiction s'est inscrite dans la loi : la conception contractualiste de l'adhésion associative coexiste avec des pratiques qui peuvent sembler communautaires, car fondées sur les appartenances primaires de individu, relevant de la sphère privée (famille, sexe, âge, ethnie, religion) ou publique (village d'origine, voisinage, etc.).<sup>3</sup>

De là à parler de communautarisme, il y a un pas : pour un Marocain qui vient d'arriver en France, la probabilité d'adhérer à une association dite « marocaine » reste faible. Selon la Fondation Hassan II, il existerait 600 associations marocaines en France. En sachant que la population marocaine en France s'élève à 850 000 personnes environ, le rapport entre le nombre d'associations et celui d'immigrés marocains serait de 1 sur 1400 environ. Il n'y a donc pas d'adhésion massive des Marocains à ces associations. Et étant donné que 39,6 % [CREDOC, 1999] à 43 % [INSEE, 1998] des personnes résidant en France sont membres d'au moins une association, il faut prendre en compte l'adhésion des Marocains à d'autres types d'associations : celles sans référence nationale, culturelle ou géographique, telles que les associations de parents d'élèves, les clubs de sports ou les associations anti-racistes. Il faut aussi étudier de plus près les autres référents des associations qualifiées ici de « marocaines » pour comprendre ce qui poussent les individus à y adhérer.

### **Quel(s) référent(s) à l'action des association d'immigrés marocains en France ?**

Une différence peut être faite entre associations primaires et secondaires, c'est-à-dire selon les appartenances qu'elles valorisent. L'association Attacharouk (Gennevilliers), est à ce titre une association primaire, qui regroupe depuis 1995 les ressortissants du village de Kasbah Aït Harbil (région de Tata) ; son président a participé à la création du réseau d'associations Immigration développement démocratie en 1998-1999. Deux autres exemples d'associations primaires sont celle des parents et de la famille marocaine pour le dialogue et l'intégration (Poitiers) et celle de la communauté marocaine de Bellevue (banlieue nantaise) créée en 1997. Cette dernière est une petite structure qui n'agit qu'à l'échelle du quartier, même si des projets d'échanges avec le Maroc sont en cours. Malgré son nom, l'Association de la communauté marocaine de Bellevue ne regroupera jamais tous les Marocains du quartier, même si ses dirigeants le souhaiteraient. Le sentiment d'appartenir à une communauté culturelle, d'être de nationalité marocaine et de se sentir habitant, voire citoyen, du quartier de Bellevue sont les trois critères de l'adhésion, mais ils sont loin d'en épuiser le sens. Ils sont nécessaires sans être suffisants. C'est pourquoi étudier cette association de près, dans son discours et dans ses activités, permet de mieux comprendre ce qu'elle apporte à ses membres (et inversement) et ce qu'elle ne peut leur apporter, qui pourrait expliquer les non-adhésions. Outre l'expression des appartenances primaires (à la culture marocaine, au pays d'origine, au quartier), cette association peut simplement apporter la chaleur de la solidarité, la sécurité psychologique, le sens de l'entraide, etc. Le sens donné à l'action collective est en réalité inépuisable.

Les associations secondaires d'immigrés marocains sont moins nombreuses. Chez elles, les critères d'adhésion sont à la fois liés à l'origine nationale (ou géographique) et à la fonction sociale. Parmi elles, je citerai l'Association des diplômés marocains des études supérieures (Lille) et l'Association des mineurs marocains du Nord (Douai). L'Association des travailleurs marocains de France (ATMF) faisait aussi partie de cette catégorie à l'époque où elle menait surtout des activités syndicales. La coexistence primaire/secondaire caractérise donc la forme associative mais aussi le contenu, la définition de telle ou telle association. Ceci n'est pas propre aux associations d'immigrés : la plupart des associations secondaires essaient

de créer de la primarité via la sociabilité entre adhérents : elles favorisent l'interconnaissance par des réunions et des fêtes ; elles étendent la réciprocité par une rotation des tâches, un partage des carnets d'adresses ; elles encouragent le don par le bénévolat. Tout cela améliore la convivialité et la coopération au sein d'un groupe réuni sur une base professionnelle ou statutaire. La spécificité des immigrés serait que leurs associations veulent non pas créer mais *recréer* une primarité préexistante, celle vécue dans le pays d'origine avant la migration

Cette reconstruction identitaire est intéressante à analyser. Après des décennies d'immigration et l'installation définitive de Marocains en France, pour quelle(s) raison(s) y a-t-il subsistance voire résurgence d'associations se définissant par un sentiment d'appartenance nationale, c'est-à-dire par leur marocanité ? On peut faire l'hypothèse que des intérêts communs sont partagés par les Marocains de France au-delà des différences de sexe, de génération, de richesse ou de lieu de résidence. Il est vrai qu'une série de difficultés leur sont communes : l'insuffisante représentation consulaire, les difficultés administratives lors des retours, l'application du code du statut personnel en France, la montée du racisme, l'enseignement de la langue d'origine aux enfants, etc. Mais en observant les actions associatives, on se rend compte qu'une minorité d'entre elles concerne la défense de tels intérêts. Par contre, il existe d'autres « buts communs ». La défense d'intérêts peut être remplacée par la conquête de nouveaux droits en France (civils, politiques, sociaux), ce qui est le cas pour l'Association des travailleurs maghrébins de France (ATMF). La lutte pour les droits de l'homme ou le rôle des immigrés dans le développement du Maroc sont deux autres référents associatifs qui prennent de l'importance au sein de cette immigration.

### **Y a-t-il un mouvement associatif des immigrés marocains en France ?**

L'une des questions initiales de mon travail de thèse est de savoir s'il existe un mouvement associatif marocain en France. Ce terme signifie que les associations qui le composent sont porteuses de revendications auprès des pouvoirs publics, qu'elles peuvent à certains moments parler d'une seule voix et, qu'enfin, elles sont un minimum capable de s'organiser à cette fin, à savoir : qu'il existe un pôle structurant et coordonnant leurs actions revendicatives, un pôle qui soit davantage qu'un point dans un réseau associatif, qui soit capable d'impulser des actions collectives interassociatives et qui soit inscrit de manière permanente dans l'espace d'accueil, contrairement à un collectif regroupé sur un problème précis (par exemple, les deux collectifs pour le droit de vote des M.R.E. aux élections législatives de septembre 2002).

A première vue, ce pôle pouvait être l'Association des travailleurs marocains de France (ATMF) : créée il y a plus de 20 ans, cette association fonctionne effectivement de manière fédérale, avec 15 sections, qui sont plutôt situées en région parisienne, dans le Nord et l'Est. Ses adhérents se comptent par centaines, chaque section en comptant 44 en moyenne<sup>4</sup> et leurs actions sont très diversifiées. Enfin, l'ATMF s'est elle-même longtemps définie comme une organisation au service des intérêts des Marocains de France. Cependant, quelques éléments récents contredisent cette définition de l'ATMF comme pôle central d'un hypothétique mouvement associatif marocain. Au VII<sup>ème</sup> congrès (2000), l'ATMF a en effet substitué au référent marocain celui de maghrébin, dans ses statuts et ses orientations. Dans la pratique, l'ATMF semble aussi vouloir s'inscrire davantage dans le mouvement social en général.

Au-delà de ce fait précis, d'autres tendances vont à l'encontre de la constitution d'un pôle associatif marocain fédérateur. J'ai ainsi constaté, dans mon enquête à Nantes, que les petites associations de quartier ignorent parfois l'existence de l'ATMF. Par exemple, lorsque je

posais la question à un responsable de l'Association culturelle marocaine du Sillon de Bretagne (ACMSB), il me répondit par la négative, alors que son association, créée en 1983, est presque aussi vieille que l'ATMF. Il y a donc une certaine segmentation spatiale de l'action associative (l'ATMF n'a eu qu'épisodiquement une section à Nantes), une tendance renforcée par la décentralisation, qui conduit les associations à s'identifier plus à leur territoire d'action qu'à leurs objectifs ou à leurs projets. Là encore, cela peut être discuté : plusieurs territoires peuvent être articulés par l'individu dans son engagement associatif. Reste qu'au niveau de l'association, il y a des contraintes d'efficacité et de visibilité qui la conduisent à privilégier une échelle d'action. Enfin, ce phénomène de « retour au local » se double parfois d'une sectorialisation dans le cas d'associations spécialisées. Par exemple, une association s'occupant de développement local au Maroc aura plus de relations avec les autres acteurs de ce champ (ONG, bailleurs de fonds, etc.) et avec la population concernée au Maroc qu'avec des associations d'autres immigrés marocains agissant dans d'autres domaines.

Voici un exemple d'identification d'une association à son territoire et à son champ d'action, à propos des anciens combattants marocains. Une trentaine d'entre eux est arrivée à Nantes en 1999. Leur but était d'obtenir du gouvernement français une revalorisation de leurs pensions. Ils ont été hébergés dans un foyer Sonacotra, avec la DDASS pour seul interlocuteur. L'association qui les a le plus aidés n'est pas, malgré ce que je supposais, l'une des trois identifiées comme « marocaines » dans la ville, mais l'association Français-immigrés 44, dont j'ai rencontré le président. Celui-ci est bien d'origine marocaine, mais son association concerne toutes les nationalités et sert un peu de levier auprès des autorités municipales pour débloquer des situations, notamment en matière de logement. Comme elle a un relais dans le quartier où est situé le foyer Sonacotra où la DDASS avait logé ces anciens combattants, elle a appris leur présence assez tôt et les a pris en charge. Voici un extrait de l'entretien :

*« Là, il y en a beaucoup qui sont malades. On en a déjà perdu 4. [silence] Il reste...26, avec la majorité de malades. » Plus loin : « On les amène à l'hôpital, on les amène pour les yeux, pour les dents, pour tout ce qui est santé... on les aide sur place, on fait le courrier et tout. Mais le problème pour nous, ce n'est pas cette question. Nous, on aide, mais on ne veut pas que ça reste comme ça ! On n'est pas une entreprise ! Ces gens-là, ils ont besoin de certaines choses ! » [entretien personnel, Nantes, 17 avril 2003]*

L'association a réussi à mobiliser le Ministre des anciens combattants de l'époque, car il est maire d'une commune de la banlieue nantaise. Elle a surtout réussi à faire venir la Consule du Maroc pour soutenir ces vieux migrants, qui leur a accordé la gratuité pour le renouvellement de leurs passeports. Les petites associations déjà citées, de Bellevue et du Sillon de Bretagne, auraient-elles eu les ressources suffisantes pour apporter un tel soutien ? Le fait qu'aucune des deux ne semble active sur ce problème m'a réellement surpris. Dans le même temps, ces associations ne s'occupent pas beaucoup d'aide sociale (à ma connaissance), ces trois quartiers sont éloignés les uns des autres et l'arrivée des anciens combattants marocains a été médiatisée tardivement dans la presse locale (justement grâce à Français-immigrés 44).

Un mouvement associatif national pose aussi la question de la distribution spatiale des associations qui le composent. Pour l'instant, sur les 600 recensées par la Fondation Hassan II, j'en ai localisé environ 10 % (57 associations). A ce chiffre s'ajoute la quinzaine de coordinations et de collectifs recensés au niveau national et européen. En dressant la carte de ces localisations, leur inégale répartition spatiale apparaît. La région parisienne en compte une vingtaine, car c'est là que réside 46 % des Marocains de France. Le fait que plusieurs sections de l'ATMF correspondent aux localisations des grèves ouvrières passées peut expliquer le

poids des régions industrielles et minières du Nord et de l'Est. Par contre, il est étonnant de constater la sous-représentation des régions du Sud, notamment la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, deuxième de France pour les Marocains. Cela ne peut pas s'expliquer par des cultures associatives différentes : au contraire, l'enquête du CREDOC (déjà citée) indiquait une plus grande sociabilité associative au Sud qu'au Nord. Enfin, cette carte comporte des déséquilibres dus à l'ordre dans lequel débute mon enquête : à terme, par exemple, Strasbourg apparaîtra sans doute comme un pôle associatif plus important que Nantes.

Un mouvement associatif implique enfin une certaine dose de représentativité chez les associations qu'il regroupe. L'argument de non-représentativité des associations est souvent utilisé par les détenteurs de la représentativité officielle, à savoir les élus. C'est une manière commode pour eux de disqualifier leurs interlocuteurs, qui sont parfois leurs adversaires. En réalité, les associations ont leur légitimité et celle-ci provient non pas d'une élection (sinon en interne) mais des actions qu'elles mènent sur le terrain. Lorsque des représentants associatifs doivent être choisis (pour une commission extra-municipale par exemple), cela peut d'ailleurs poser problème. Même sans parler de représentativité, je constate à ce stade de mon enquête qu'il n'existe pas de mouvement associatif des immigrés marocains. Les relations entre associations existent bel et bien (actions communes, appels collectifs, coordinations, etc.). Seulement, soit les intérêts communs aux Marocains ne sont pas assez forts pour être la base d'un regroupement, soit la construction d'un tel mouvement n'est simplement pas une aspiration réelle des associations dites marocaines, confrontées à des situations plus urgentes.

## Conclusion

Dans ce contexte, à quoi sert la marocanité, si elle n'est pas le ciment d'un mouvement associatif ou du moins l'arme de défense d'intérêts communs ? Pourquoi subsiste-t-elle ?

Mon hypothèse est que la marocanité a changé de sens aux yeux des immigrés marocains qui sont acteurs associatifs. La création d'association s'y référant est devenue moins coûteuse, voire moins risquée. Car désormais quelqu'un souhaitant créer une association « marocaine » en France n'a plus à la définir en fonction des deux pôles classiques, à savoir : le réseau des amicales, qui a perdu de sa force passée, et le réseau des militants de la gauche marocaine, qui ne vise plus à l'alternance gouvernementale, puisqu'elle a été réalisée. La perspective des associations militantes en France a donc profondément changé : on n'y parle plus de renverser la monarchie mais de lutter pour les droits de l'Homme. C'est pourquoi adhérer à une association « marocaine » n'est plus automatiquement considéré comme un acte politique (au sens de contestation des pouvoirs). La résurgence d'une « marocanité » dans les associations créées par les immigrés marocains en France s'expliquerait donc par la démocratisation au Maroc. D'autres facteurs interviennent, tel le penchant réputé des Marocains à conserver leur identité culturelle [Catherine WITHOL DE WENDEN, 1988 ; Ahmed GHAYET, 1997] et les changements des flux migratoires (installation, fuite des cerveaux, dispersion spatiale, etc.). Mais les progrès de la démocratisation du Maroc me paraissent dominer l'ensemble de ces autres facteurs. La « maghrébinité » de l'ATMF serait une stratégie spécifique à cette association, désormais ouverte à toutes nationalités, tandis que la marocanité portée par de multiples associations, et même si elle n'est pas suffisante pour susciter un mouvement unifié, est devenue plus attractive, en termes de coûts matériels et symboliques. Reste à savoir si elle signifie aussi une accentuation des dimensions culturelles au détriment de l'engagement politique et si, au-delà, le culturel et le politique peuvent être aussi facilement séparés.

## Notes

---

<sup>1</sup> La « marocanité » serait donc la « nationité » des Marocains, qu'ils soient ou non naturalisés. Terme employé par Catherine NEVEU, « Pour un "conflit harmonieux" : nationalité, citoyenneté et communauté(s) », in *Nations, frontières et immigration en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 17-33. Extrait : « *Nationalité* (nationality) *au sens de l'allégeance à un Etat, ce qu'en français on nomme le ressortissant, et nationité* (nationness), *c'est-à-dire sentiment d'appartenance, individuel et/ou collectif, à une collectivité partageant une histoire, une culture, etc.* » [p.18]

<sup>2</sup> En principe, le caractère volontaire de l'adhésion individuelle implique que la personne rejoint le groupe non pas en raison de sa nationalité (actuelle ou d'origine) mais en tant que citoyen. La réalité est bien éloignée de ce principe abstrait : en pratique, l'adhésion peut être motivée chez la personne par l'envie d'exprimer une appartenance primaire, au sein d'une association qui se réclame d'une marocanité. Le citoyen abstrait, détaché de ses autres appartenances, n'existe pas. De plus, la citoyenneté pleine et entière reste le privilège des nationaux : les Marocains non naturalisés sont donc des citoyens de résidence et non des citoyens de plein droit, ce qui peut expliquer que leurs associations soient souvent axées sur l'expression de leurs appartenances primaires (culturelle, ethnique, nationale, géographique).

<sup>3</sup> Cette sociabilité primaire, fondée sur le don, la réciprocité et l'interconnaissance s'oppose à la sociabilité et aux appartenances secondaires, elles aussi privées ou publiques, qui relèvent de l'efficacité fonctionnelle et de l'impersonnalité de la loi (catégorie socioprofessionnelle, mais aussi nationalité).

<sup>4</sup> Zakia DAOUD, *De l'immigration à la citoyenneté. Itinéraire d'une association maghrébine en France : l'ATMF, 1960-2003*, Paris, Mémoire de la Méditerranée, 238 p., p. 189.